

Montreuil, le 05 mai 2020.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement,  
M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur,  
M. le Directeur des Services Administratifs et Financiers



La CGT a bien pris note que le prochain CHSCT-C des DDI du 7 mai portera exclusivement sur le déconfinement et les plans de reprise d'activité... si tant est que l'activité se soit arrêtée un jour car faut-il rappeler que les agents se débrouillent (pour ne pas dire les choses autrement) avec les moyens du bord depuis le 17 mars pour continuer à assurer leurs missions de service public.

La CGT a posé plusieurs questions et revendications comme préalables à "la reprise d'activité" dans les différents échanges que nous avons eus depuis le début du confinement et reprises dans les déclarations liminaires (en pièces jointes).

Nous avons été destinataires, le 30/04 à 22h21 du projet d'instruction relative à la « reprise d'activité » et il nous est demandé de faire part de nos remarques sur ce projet avant mardi 5 mai à 14h00. Inutile de vous dire que nous considérons ces méthodes comme inacceptables.

La CGT considère que le CHSCT-C du 7 mai doit être le moment privilégié pour un débat constructif et pour pousser la discussion sur cette problématique du déconfinement et des mesures à mettre en place préalablement. Nous n'accepterons donc pas que cette instruction soit envoyée dans les services avant la réunion du CHSCT-C. Comme l'ont formulé nos collègues de Force Ouvrière, « la consultation de notre CHSCT et les déclinaisons opérationnelles de la note interministérielle dans chacune des DDI sont incompatibles avec une reprise même progressive des activités ce lundi 11 mai et une consultation obligatoire des CHSCT locaux ».

Outre le fait que le gouvernement lui-même appelle les employeurs à favoriser et prolonger le travail à distance et le télétravail pour tou.te.s les travailleur.euse.s, la question de la scolarisation des enfants prend une dimension particulière. Plusieurs cas de figure semblent devoir se présenter : le choix parental de ne pas faire reprendre l'activité scolaire des enfants, le refus de certains enseignants de reprendre leur activité professionnelle en présentiel, des élus locaux qui annoncent clairement ne pas vouloir rouvrir les écoles. Vous devez donc apporter une réponse claire aux agents des DDI qui sont parents d'enfants scolarisés. Pour la CGT, doit être envisagé la possibilité de privilégier le travail à distance et le télétravail pour ces personnels, sans atteinte bien évidemment à leurs droits et plus particulièrement ceux afférents à leurs congés et/ou RTT.

Vous trouverez, en pièce jointe, le courrier de la CGT vous interpellant sur la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes. Où en sommes-nous, dans la sphère des DDI quant à la mise en place d'un tel dispositif ? La CGT demande que ce point soit également vu au CHSCT-C du 7 mai.

Enfin, sans prétendre à l'exhaustivité du fait du délai imparti, vous trouverez nos premières observations et revendication s'agissant du projet d'instruction relative à la "reprise d'activité"

Les représentant.e.s CGT au CHSCTC et au CTC des DDI